



Cette fiche concerne les locaux privés à usage d'habitation depuis 2015.

Fichier



Protection et section des conducteurs avant 2015

1 Présentation



Réglementation

- Depuis le 27 novembre 2015 (amendement A5 de la NF C15-100), l'utilisation de coupe-circuit et de fusible est interdite.
- Pour réaliser la protection des différents circuits, il faut **exclusivement** utiliser des disjoncteurs (→ fiche 44).



Coupe-circuit et fusible interdits



Disjoncteur obligatoire

Application de cet amendement

- Bâtiment neuf
- Installation neuve d'un bâtiment existant (rénovation totale, modification et extension)

2 Section des conducteurs et courant assigné des protections par fonction

Site Web



NF C15-100/A5 obligatoire téléchargeable gratuitement

- En fonction de la nature ou du type de circuit, la norme NF C15-100 impose :
 - le **courant assigné** I_n (calibre) (→ fiche 57) maximal du disjoncteur ;
 - la **section minimale** identique des conducteurs de phase, de neutre et de protection PE en cuivre (âme rigide) à utiliser.
- En l'absence de spécification du constructeur du récepteur, la courbe de déclenchement du disjoncteur à choisir est la C.
- Le pouvoir de coupure (→ fiche 61) du disjoncteur à choisir doit être supérieur ou égal à 3 000 A (3 kA).

Nature du circuit	Précisions (nombre de matériels par circuit, etc.)	Courant assigné maximal du disjoncteur I_n	Section minimale des conducteurs en cuivre
Éclairage	8 points lumineux par circuit avec au moins 2 circuits par logement, à partir de 2 pièces principales	16 A	1,5 mm ²
Prise commandée	- Prise commandée équivalente à un point lumineux - Commande réalisée par un interrupteur pour 2 prises au maximum et par un télérupteur ou un contacteur pour plus de 2 prises	16 A	1,5 mm ²
Prise de courant 16 A	1 circuit avec 1 à 8 prises	16 A	1,5 mm ²
	1 circuit avec 9 à 12 prises	20 A	2,5 mm ²
	1 circuit dédié avec 1 à 6 prises pour la cuisine	20 A	2,5 mm ²
	1 circuit prise spécialisé pour chaque départ (lave-linge, four, sèche-linge, congélateur) - Au minimum 3 circuits dans un logement	20 A	2,5 mm ²

Nature du circuit	Précisions (nombre de matériels par circuit, etc.)	Courant assigné maximal du disjoncteur I_n	Section minimale des conducteurs en cuivre
Plaque de cuisson	Alimentée en monophasé	32 A	6 mm ²
	Alimentée en triphasé	20 A	2,5 mm ²
Chauffe-eau électrique	En l'absence d'indications du constructeur	20 A	2,5 mm ²
Ventilation mécanique centralisée (VMC)	En l'absence d'indications du constructeur	2 A	1,5 mm ²
	Cas particuliers	Jusqu'à 16 A	1,5 mm ²
Volet roulant motorisé	En l'absence d'indications du constructeur	16 A	1,5 mm ²
Pilotage	Compteur d'énergie (option tarifaire), fil pilote chauffage et chauffe-eau	2 A	1,5 mm ²
Chauffage 230 V (convecteur, panneaux radiants)	Puissance totale jusqu'à 3 500 W	16 A	1,5 mm ²
	Puissance totale comprise entre 3 500 W et 4 500 W	20 A	2,5 mm ²
	Puissance totale comprise entre 4 500 W et 5 750 W	25 A	4 mm ²
	Puissance totale comprise entre 5 750 W et 7 250 W	32 A	6 mm ²
Chauffage 230 V (plancher chauffant)	Puissance totale jusqu'à 1 700 W	16 A	1,5 mm ²
	Puissance totale comprise entre 1 700 W et 3 400 W	25 A	2,5 mm ²
	Puissance totale comprise entre 3 400 W et 4 200 W	32 A	4 mm ²
	Puissance totale comprise entre 4 200 W et 5 400 W	40 A	6 mm ²
	Puissance totale comprise entre 5 400 W et 7 500 W	50 A	10 mm ²
Autres circuits	En l'absence d'indications du constructeur	16 A	1,5 mm ²
		20 A	2,5 mm ²
		25 A	4 mm ²
		32 A	6 mm ²
Infrastructure de recharge de véhicule électrique (IRVE)	• Prise 16 A (2 P + T) dédiée à la recharge de véhicule • DDR dédié pour chaque point de recharge de type A ou F pour circuit monophasé et de type B pour circuit tétrapolaire	20 A	2,5 mm ²
	• Borne de recharge monophasée ≤ 3,4 kVA • DDR dédié pour chaque point de recharge de type A ou F pour circuit monophasé et de type B pour circuit tétrapolaire	20 A	2,5 mm ²
	• Borne de recharge monophasée 7,4 kVA • DDR dédié pour chaque point de recharge de type A ou F pour circuit monophasé et de type B pour circuit tétrapolaire	40 A	10 mm ²
	• Borne de recharge triphasée + neutre 11 kVA • DDR dédié pour chaque point de recharge de type A ou F pour circuit monophasé et de type B pour circuit tétrapolaire	20 A	2,5 mm ²
	• Borne de recharge triphasée + neutre ≤ 22 kVA • DDR dédié pour chaque point de recharge de type A ou F pour circuit monophasé et de type B pour circuit tétrapolaire	40 A	10 mm ²

L'essentiel

- Les coupe-circuits et les fusibles **sont interdits** dans les habitations depuis le 27 novembre 2015. Il faut utiliser des **disjoncteurs**.
- Ces disjoncteurs sont :
 - de courbe de déclenchement C ;
 - avec un pouvoir de coupure minimum de **3 kA** ;
 - avec des conducteurs de phase, de neutre et de PE de même section ;
 - ces **sections** sont précisées dans le tableau ci-dessus.

hachette-clic.fr/23elec06

